

## 8 mars, journée de lutte pour les droits des femmes

### Revendications féministes : avancées et négociations à poursuivre pour le personnel de l'Etat et du secteur subventionné

Grâce au succès de votre mobilisation le 14 juin 2023, le Cartel a pu initier des négociations sur [votre cahier de revendications féministes](#) avec la délégation aux ressources humaines du Conseil d'Etat. A ce stade, nous saluons des avancées, des négociations à poursuivre et regrettons des refus.

#### Avancées obtenues

Deux avancées sont à noter : d'une part les **remplacements des congés maternité devront être systématiques**, d'autre part **les annuités comptées à l'engagement pour les années d'éducation des enfants vont être élargies**.

Ainsi, les activités accessoires rémunérées n'empêcheront plus l'attribution de ces annuités, de plus ces dernières seront augmentées (6 annuités comptées sur 12 ans, au lieu de 5 annuités sur 10 ans – cf. Rtrait, art.3, al 3 et 4).

#### En cours de réalisation

La délégation du Conseil d'Etat a reconnu le besoin d'une **information plus structurée à l'égard des droits des femmes enceintes**. Ainsi **une communication ad'hoc sera élaborée et systématisée**. Elle comprendra l'ensemble des droits au congé (parentaux, allaitement, ...), ainsi que les mécanismes de soutien (reprise du travail, locaux d'allaitement, garde d'enfants « Chaperon rouge », ...).

**Les droits en tant que proche-s-aidant-es sont souvent méconnus : sur ce point également une communication facile d'accès et didactique sera élaborée**, comprenant les droits aux congés et les

droits à demander des aménagements horaires (par exemple, lors de l'entrée en EMS d'un parent).

#### Entrée en matière sur des négociations à poursuivre

**La réduction du temps de travail à salaire égal** intéresse le Conseil d'Etat. En lien avec des résultats d'expérience connues, la délégation du Conseil d'Etat est d'accord d'initier un projet pilote sur un service encore à définir. *La délégation du Cartel espère à terme un élargissement des projets pilotes à plusieurs services.*

Une réflexion pourra être menée afin de **trouver des mesures utiles pour éviter l'usure professionnelle**, plus particulièrement sur des métiers à forte pénibilité. *Le Cartel demande des congés payés supplémentaires à partir d'un certain âge, ce point n'est pas précisé à ce stade.*

Sur la question des **CV anonymisés**, un projet pilote ayant eu lieu, ses résultats seront présentés à la délégation du Cartel pour discuter ensuite d'un éventuel élargissement du processus.

Il a été convenu d'une **amélioration des mesures d'accompagnement pour les reclassements**, avec un élargissement des recherches de postes au Grand Etat (HUG, IMAD, Hospice Général, ...).

**URGENT**

**ATTAQUES EN COURS**

**IL FAUT AGIR :**

[www.cartel-ge.ch](http://www.cartel-ge.ch)

## Refus

~~Congé menstruel~~  
~~Amélioration salariale des métiers féminins~~  
~~Ré-internalisation du personnel d'entretien et de nettoyage~~  
~~Suppression des classes 4 à 6,~~  
~~Crèches~~

Pour exemples : le Conseil a refusé d'entrer en matière sur un congé menstruel. Concernant les revendications de revalorisation salariale, il renvoie au processus [G'Evolve](#) pour toute amélioration salariale des métiers majoritairement féminins. Il refuse toujours la ré-internalisation du personnel d'entretien et de nettoyage alors que les conditions de travail pour ces métiers sont nettement meilleures pour le personnel de l'Etat. La suppression des classes 4 à 6 reste peu claire alors que certaines personnes sont encore en fonction dans ces classes de salaire. Finalement, il n'y a pas eu d'entrée en matière pour une solution de création de places en crèche pour des parents employé·es de l'Etat.

***Pour suivre l'avancement de nos négociations sur les revendications féministes, n'hésitez pas à contacter les organisations syndicales du Cartel et à visiter notre site : [www.cartel-ge.ch](http://www.cartel-ge.ch)***

## Points prioritaires

Parmi les nombreuses revendications, certaines très importantes peuvent encore être discutées. Cependant les termes de négociation formulés par le Conseil d'Etat laissent présager de négociations ardues. Ces revendications sont les suivantes :

- Amélioration du droit au traitement en cas de maladie la première année de service et pour les CDD
- Amélioration du congé parental et introduction d'un congé prénatal

? ? ? ? ? ? ? ? ?  
? ? ? ? ?

**URGENT- ATTAQUES EN COURS – IL FAUT AGIR –  
NOUS COMPTONS SUR VOTRE APPUI ET VOTRE ENGAGEMENT :**

**[www.cartel-ge.ch](http://www.cartel-ge.ch) -URGENT**